

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	29	29
Date de la convocation		
09/02/2023		
Date d'affichage		
09/02/2023		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la COMMUNAUTE DE COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 16 février 2023 (20 h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt deux
et le seize février à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), ROFFAT Hubert, DAVID Blandine (Neulise), BRUN Charles, Véronique FESSY (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah, MONTEL Fabienne (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : DOTTO Luc (Neulise) a donné pouvoir à ROFFAT Hubert (Neulise), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusé : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont)

Délibération 2023-003-CC

Objet : Réorganisation des services

Délibération 2023-003-CC

Objet : Réorganisation des services

Le Président rappelle à l'assemblée, les objectifs de cette réorganisation à savoir :

- Dégager du temps de pilotage aux cadres,
- Renforcer la montée en compétence des agents déjà en poste,
- Réduire les dépenses globales de fonctionnement,
- Renforcer l'identité territoriale et l'attractivité,
- Porter une stratégie sur la transition écologique.

Il rappelle que cette proposition est issue d'un travail collaboratif établi avec l'aide du Cabinet Politeia et faite suite aux réflexions issues du triptyque élaboré en 2022. Sa mise en œuvre démarrée le 1^{er} février 2023 devrait s'étendre jusque fin d'année 2023, au plus tard.

Considérant que ce projet de réorganisation a reçu un avis favorable de principe en Bureau Communautaire du 19 janvier dernier,

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir un avis du Conseil Communautaire afin de pouvoir poursuivre les démarches de mise en œuvre de cette réorganisation,

Considérant que cette proposition a reçu l'avis favorable du CST en date du 10 février 2023,

Considérant que les créations de postes définitives seront soumises au Conseil Communautaire du 2 mars 2023,

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire :

- De prendre une délibération de principe quant à la réorganisation des services proposée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la nouvelle réorganisation des services telle que proposée,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à sa mise en œuvre au BP 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
le 16/02/2023



Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230216-2023-003-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/02/2023

Affichage 17/02/2023